

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN**

SEANCE DU 31 JANVIER 2024

Date de la convocation
25.01.2024

Nombre de conseillers
En exercice 29
Présents 22
Votants 29

L'an deux mille vingt quatre
le trente et un janvier,
à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS,
Maire de Loudun.

Secrétaire de séance : Mme Sandrine LAMBERT

ETAIENT PRESENTS :

M. DAZAS, Maire ; Mme MOUSSEAU, M. ROUX, Mme LEGEARD, M. JAGER, Mme VAUCELLE, M. DUCROT,
Mme BONNET, M. RIGALT, Adjoints ; M. JALLAIS, M. DUPUIS, M. AUCHER, M. DOUX, Mme ENON, Mme MAUBERGER,
M. OLIVIER, Mme FERRE, Mme PELLETIER, Mme LAMBERT, M. VION, Mme PINEAU, M. PRUD'HOMME, Conseillers
municipaux.

ABSENTS et EXCUSÉS :

Mme BAUDU-HASCOET, M. VIVIER, Mme LIEBOT, Mme PROD'HOMME, M. GANDIER, Mme TRAVOUILLO, M. BONNET

Pouvoir de Mme Patricia BAUDU-HASCOET à Mme Isabelle MAUBERGER
Pouvoir de M. Jacques VIVIER à Mme Marie FERRE
Pouvoir de Mme Stéphanie LIEBOT à Mme Sandrine LAMBERT
Pouvoir de Mme Sandra PROD'HOMME à Mme Nathalie LEGEARD
Pouvoir de M. Benjamin GANDIER à Mme Bernadette VAUCELLE
Pouvoir de Mme Geneviève TRAVOUILLO à Mme Laurence MOUSSEAU
Pouvoir de M. Romain BONNET à Mme Marie-Pierre PINEAU

OBJET DE LA DELIBERATION :

Convention avec la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé du Pays Loudunais pour la mise à disposition de salles à l'espace jeunes

Mme Nathalie LEGEARD, Adjointe au maire, donne lecture du rapport suivant :

L'association CPTS DU PAYS LOUDUNAIS a été créée le 20 octobre 2023, elle a pour but de Promouvoir les soins primaires et accompagner les professionnels de santé libéraux du territoire dans leurs exercices, améliorer l'organisation des parcours de soins autour des patients ; améliorer l'accès, la qualité et la pertinence des soins dans une approche populationnelle, améliorer et organiser la réponse aux besoins de santé sur le territoire ; contribuer aux actions de santé publique sur le territoire ; organiser une offre de soins en cas de survenue d'une crise sanitaire grave.

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission

en Sous-Préfecture le : 8 FEV. 2024

Publié le : - 8 FEV. 2024

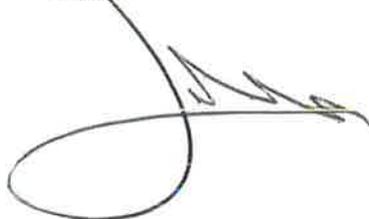
Notifié le :

Dans le cadre de la mise en route de ce projet de santé, la CPTS du Pays Loudunais a sollicité la collectivité pour la mise à disposition d'une salle à l'espace jeunes pour une réunion qui aura lieu le 15/02 de 19 H à 23 H.

Il est proposé de mettre à disposition une salle de l'espace jeunes à titre gracieux.

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur cette proposition et autorise le maire ou son représentant à signer la convention à intervenir.

La secrétaire de séance,
Sandrine LAMBERT



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Joël DAZAS

